

## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 8 septembre 2015, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Constant Roberge, contremaître des travaux publics et Stéphane Bolduc, inspecteur en bâtiment et environnement.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Varia
  - Délégation de sorties
  - Remise/kiosque au belvédère
  - Réserves financières
  - Aide financière CDPE
  - Dérogation mineure de Louis Lafleur
  - Avis de motion : règlement relatif au traitement des élus municipaux
  - Présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux
  - Avis de motion : règlement modifiant le règlement concernant l'aménagement des quais au lac William
  - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 209 de l'ex-village de Bernierville, le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand et le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney afin de régir l'installation de chauffage au bois installé à l'extérieur et destiné à chauffer un ou des bâtiments et/ou l'eau des piscines.
  - Dépôt des indicateurs de gestion municipaux
  - Demande d'appui de 9115-0409 Québec inc. (CPTAQ)
  - Demande d'appui de 2971-4060 Québec inc. (CPTAQ)
  - Travaux de pavage (rue des Bâtisseurs et rue Industrielle)
  - Commandite au Syndicat de l'UPA des Appalaches
  - Location de ponton
  - Travaux d'excavation et rechargement – rang 6 Sud
  - Réclamation de Josée Martin
- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2<sup>e</sup> période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2015-09-272

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-273

#### **Intervention des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-274 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 8 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2015-09-275 Prévisions de sorties**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
B. Barlow	Table des aînés	Plessisville	2015-09-15
R. Croteau	bruit éoliennes	Plessisville	2015-09-17

**2015-09-276 Remise/kiosque au belvédère**

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la construction d'une remise/kiosque au belvédère;

Considérant que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la soumission de CRL Constructions inc. au montant de 23 109.98 \$ (taxes incluses) pour la construction, clé en main, d'une remise/kiosque à côté du belvédère de la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-277 Réserves financières**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de réserver à même le budget 2015 les sommes suivantes :

Vidanges des boues :	5 100 \$
Bassins d'épuration :	2 560 \$
Poste de pompage no 1 :	2 435 \$
Poste de pompage no 2 :	8 050 \$
Station 2000 :	3 500 \$
Station 3000 :	1 595 \$
Station Garneau :	1 000 \$
Fonds parc/terrain de jeux :	<u>15 000 \$</u>
	39 240 \$

et que le comptable fasse la vérification des écritures de transfert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-278 Aide financière au Comité de promotion économique**

Attendu que l'article 94 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de confier à une personne morale à but non lucratif l'organisation et la gestion, pour son compte, d'activités de promotion industrielle, commerciale ou touristique;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut créer un dynamisme dans son milieu;

Attendu que la municipalité veut faciliter le développement économique par la mise sur pied de services pour la création de nouvelles entreprises;

Attendu que l'objectif du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, veut fournir des services à toutes personnes ou groupes voulant s'installer une entreprise dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'apporter une aide financière de 30 000 \$ pour maintenir les activités du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-279

#### **Dérogation mineure de Louis Lafleur**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Louis Lafleur et Isabelle Comtois pour le 3330 rue Principale, savoir : en acceptant que la marge de recul avant soit de 7,29 mètres au lieu de 7,50 mètres et ce, afin de rendre le tout conforme à la réglementation municipale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

#### **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Claude Blier, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Monsieur Claude Blier, présente le projet de règlement suivant :

#### **PROJET**

#### **RÈGLEMENT no 2015-147**

#### **Règlement relatif au traitement des élus municipaux**

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

Attendu que le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le \_\_\_\_\_ 2015;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité, le maire ayant voté, que le présent règlement soit adopté :

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2010-96 et ses amendements.

## Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2015 et les exercices financiers suivants.

## Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 12 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 000 \$.

## Article 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, pour cause d'absence du maire, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Toutefois, advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pour cause de vacance de poste (décès ou démission), le maire suppléant aura droit, à compter du premier jour qui suit le constat de la vacance et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

## Article 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle fixée par le présent règlement.

## Article 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir ce taux :

- 1° on soustrait, de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice;
- 2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Exemple : 
$$\frac{\text{IPC décembre 2014} - \text{IPC décembre 2013}}{\text{IPC décembre 2013}} \times 100 = x\% \text{ en 2016}$$

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale, on tient compte uniquement des deux premières décimales et, dans le cas où la

troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente de 1 la deuxième décimale.

Le montant applicable pour l'exercice visé est, dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égal au montant applicable pour l'exercice précédent.

#### Article 8

La rémunération de base et l'allocation de dépense sont payables en quatre versements les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

#### Article 9

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

#### **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES QUAIS AU LAC WILLIAM**

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement concernant l'aménagement des quais au lac William sera présenté pour adoption.

#### **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 209 DE L'EX-VILLAGE DE BERNIERVILLE, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 890405-A DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 21 DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE VIANNEY AFIN DE RÉGIR L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE AU BOIS INSTALLÉ À L'EXTÉRIEUR ET DESTINÉ À CHAUFFER UN OU DES BÂTIMENTS ET/OU L'EAU DES PISCINES.**

Monsieur Claude Blier, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 209 de l'ex-village de Bernierville, le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand et le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney afin de régir l'installation de chauffage au bois installé à l'extérieur et destiné à chauffer un ou des bâtiments et/ou l'eau des piscines.

Le maire dépose les indicateurs de gestion municipaux 2014.

2015-09-280

#### **Demande CPTAQ - 9115-0409 Québec inc.**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la présente demande vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture et est présentée en 3 volets;

Attendu que le volet 1 concerne l'aliénation d'une partie du lot 679 du rang 9, canton d'Halifax d'une superficie approximative de 8,7 hectares et que l'autorisation visée par ce volet aura pour effet de consolider l'exploitation de l'unité acéricole contiguë;

Attendu que l'autorisation au volet 1 n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole et l'homogénéité de la communauté agricole;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

Attendu que le volet 2 vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 6 hectares sur les parties de lots 672 et 673 du rang 9, canton d'Halifax afin d'obtenir une autorisation à des fins résidentielles;

Attendu que la municipalité a fait une recherche pour identifier les espaces appropriés disponibles et conformes à la réglementation municipale en vigueur actuellement et que le nombre est d'environ 35 terrains;

Attendu que le volet 3 est un chemin d'accès au site du volet 2;

Attendu que les demandes des volets 2 et 3 ne sont pas conformes à la réglementation municipale en vigueur présentement;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu :

De recommander l'acceptation du volet 1 soit l'aliénation d'une partie du lot 679 du rang 9, canton d'Halifax de la demande faite par 9115-0409 Québec inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

De recommander le refus des volets 2 et 3 puisque lesdits volets ne sont pas conformes à la réglementation municipale en vigueur présentement.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-281**

**Demande CPTAQ - 2971-4060 Québec inc.**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que les demandeurs, Louise Madore et Gaétan Goulet, pour la compagnie 2971-4060 Québec inc., s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'aliéner et de lotir une partie des lots 22, 23, 24 et 25-P du rang 1, cadastre du Canton d'Halifax à M. Danny Bergeron;

Attendu que la présente demande vise une superficie de 83 hectares ce qui représente la totalité de la ferme laitière;

Attendu que la superficie conservée par les vendeurs de 47 hectares représente la totalité de l'érablière qui dénombre environ 9 000 entailles;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

la demande de Louise Madore et Gaétan Goulet, pour la compagnie 2971-4060 Québec inc., pour l'aliénation et le lotissement à M. Danny Bergeron d'une superficie de 83 000 m<sup>2</sup> sur une partie des lots 22, 23, 24 et 25-P du rang 1, Canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-282 Travaux de pavage (rue des Bâtitseurs et rue Industrielle)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de pavage des rues des Bâtitseurs et Industrielle;

Attendu qu'elle a reçu 2 soumissions conformes à sa demande soit :

Pavage Centre Sud du Québec : 33 975.11 \$  
Sintra inc. : 41 517.47 \$

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de Pavage Centre Sud du Québec pour les travaux de pavage des rues des Bâtitseurs et Industrielle au montant de 33 975.11 \$ (taxes incluses) conformément à tous les documents faisant partie de l'appel d'offres (appel d'offres, clauses administratives, clauses techniques, plan, formule de soumission et addenda) et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-283 Commandite au Syndicat de l'UPA des Appalaches**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une commandite de 100 \$ au Syndicat de l'UPA des Appalaches pour leur activité « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » qui aura lieu le 13 septembre 2015 à la ferme Douceur d'Ange située à Irlande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-284 Location de ponton**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser le paiement des frais de location d'un ponton à M. Denis Guillemette, lors de l'événement des Fêtes du Lac William, pour un montant de 100 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-09-285 Demande de soumissions « MG56 » - rang 6 Sud**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 1 125 tonnes métriques de MG56 ayant au moins 60% de pierre 1 pouce et plus, pour le projet du rang 6 Sud, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles maintenant. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles immédiatement, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-286

**Demande de soumissions « gravier brut » - rang 6 Sud**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 2 300 tonnes métriques de gravier brut d'une grosseur 0-6 pouces maximum, pour le projet du rang 6 Sud, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles maintenant. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles immédiatement, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-287

**Réclamation de Josée Martin**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de rembourser 100 \$ à Mme Josée Martin et 314.51 \$ à Promutuel Assurance Appalaches-St-François pour le bris de la glace de l'auto de Mme Martin causé par un employé municipal en tondant le gazon. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-288

**Rapport d'environnement**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'août 2015 tel que présenté par Stéphane Bolduc, inspecteur en bâtiment et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-289

**Rapport de voirie**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport de voirie d'août 2015 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 6 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

2015-09-290

**Rapport des loisirs**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport des loisirs d'août 2015 tel que présenté par Sylvie Tardif, en l'absence de la responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-291

**Présentation des comptes**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois d'août 2015 tels que présentés pour un montant de 621 910.92 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-09-292

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la présente séance soit levée à 20h40. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière